



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 141

Question écrite n° 434

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont interroge M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le délai d'achèvement de la mise à 2 x 2 voies de la RN 141, entre Limoges et Saint-Junien (Haute-Vienne). Compte tenu de l'intérêt majeur que revêt cet axe, tant au plan du développement local qu'en termes d'aménagement national comme voie transversale, elle lui demande quelles sont les intentions de l'Etat concernant la fin de mise à 2 x 2 voies, notamment pour la partie « Le Breuilh - La Barre », particulièrement accidentogène.

Texte de la réponse

La route nationale 141 entre Limoges, Angoulême et Saintes constitue la branche Ouest de la route Centre-Europe-Atlantique (RCEA), qui se prolonge par l'autoroute A 20 vers La Croisière, puis par la RN 145 vers Guéret et Montluçon. Cet axe, en tant que grande liaison interrégionale d'aménagement du territoire à deux fois deux voies, permettant d'intégrer la façade Atlantique dans les échanges européens revêt, à ce titre, une grande importance. C'est pourquoi l'Etat consacrera une enveloppe globale de 354 millions d'euros à l'aménagement de cet axe sur la période 2000-2006, ce qui représente une augmentation importante, supérieure à 40 %, du montant affecté au plan précédent. En région Limousin, l'Etat investira 76,2 millions d'euros à la poursuite de son aménagement sur cette période. Avec la participation des collectivités territoriales, ce sont plus de 643 millions d'euros qui seront investis pendant l'actuel contrat sur la RCEA, dont 93,5 millions d'euros en région Limousin. Cette enveloppe a d'ores et déjà permis de financer, sur la RN 141 en Haute-Vienne, l'achèvement de la déviation de Saint-Junien, longue de 12,5 kilomètres et mise en service en décembre 2000. Elle permettra également de financer une première tranche de travaux sur la section La Barre-Les Séguines qui assurera une continuité à deux fois deux voies entre la déviation de Saint-Junien et celle de La Barre mise en service en 1996. Cet effort financier important devrait conduire, à l'horizon 2006, à un taux d'aménagement à deux fois deux voies de la RCEA de 76 % en Limousin, et de 77 % pour la RN 141 en Haute-Vienne, alors qu'il sera de 50 % environ dans les autres régions traversées par cette voie. En ce qui concerne la programmation des investissements prévus au XIIe Plan sur la RN 141 en Haute-Vienne, le taux d'avancement prévisionnel à fin 2002 est de 52 %, soit treize points au-dessus de la moyenne nationale et dix points au-dessus d'un avancement normal du contrat (3/7e). Ceci traduit clairement la volonté de l'Etat d'accélérer la réalisation de la RCEA en général et de la RN 141 en Haute-Vienne en particulier. Le point d'étape à mi-contrat en 2003 pourra être l'occasion de réexaminer le programme d'investissement prévu avec les cofinanceurs, à enveloppe Etat constante, et de voir à quel niveau la section Le Breuilh-La Barre pourrait être introduite (études, acquisitions foncières, etc.) depuis l'obtention de la déclaration d'utilité publique le 6 janvier 2000, sachant qu'à cette même occasion, seront examinés notamment les autres besoins sur la RCEA : RN 145 en Creuse, section La Barre-Les Séguines.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 434

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 15 juillet 2002, page 2632

Réponse publiée le : 30 septembre 2002, page 3361